

## Compte-rendu de la Séance du 31 janvier 2019 du Conseil Municipal de Senillé Saint-Sauveur

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mrs et Mmes PEROCHON G., FAVARD M., GAILLARD A., MARTIN D., METAIS J., JACQUEMIN M., VIOLLEAU S., DAVAILLES JN., GUYONNET G., RENAULT J-P, TRANCHAND N., BARON C., FONTAINE I, GOUY B., DOUADY G., MEHL B, LEFORT A., DHUMAUX S, ETIENNE JC, HENNEQUIN J-C , RIVEREAU D., PROUST A., SUSSET C.

**Excusés** : M. CHARBONNIER A, REGNOULT S.,

**Excusés ayant donnée procuration** : M. GUILLY J. à Mme SUSSET C.

Séance ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : VIOLLEAU S.

### • **Délibérations**

#### **1) Choix du scénario de rénovation et de restructuration de l'ancien bar en restaurant et hébergement touristique (territoire de St-Sauveur) et autorisations de signature**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de l'opération pour le projet de restructuration et réhabilitation de l'ancien bar en restaurant et hébergement touristique lors de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2018.

Monsieur le Maire rappelle également la décision du conseil municipal du 28 juin 2018 de conclure un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée sous forme d'accord cadre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'agence ÉDIFICE – Céline Favreau pour réaliser le 1<sup>er</sup> marché subséquent correspondant à la mission DIAGNOSTIC.

Suite à la remise de ce diagnostic, l'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé et chiffré plusieurs scénarii de restructuration et réhabilitation.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal se prononce sur le programme de restructuration et réhabilitation de l'ancien bar en restaurant et hébergement touristique à partir des différents scénarios établis.

Il expose ensuite que pour mener à bien ce projet, il convient de s'adjoindre les compétences d'une équipe de maîtrise d'œuvre, d'un Contrôleur Technique (CT) et d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et de diverses prestations intellectuelles nécessaires à la bonne exécution du projet.

Il propose que le second marché subséquent, pour la mission de base de maîtrise d'œuvre, soit confié à la même équipe (ÉDIFICE – Céline Favreau) que celle ayant réalisé le 1<sup>er</sup> marché subséquent, sous l'égide de l'accord cadre préalablement contracté.

Par ailleurs, pour assurer le suivi technique, administratif et financier du lancement de l'opération jusqu'à la réception du bâtiment et la fin de la garantie de parfait achèvement, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec l'Agence des territoires afin qu'elle assure une mission de conduite d'opération.

Enfin il rappelle au conseil municipal la délibération du 4 janvier 2016 relative à la délégation du conseil municipal au Maire et plus précisément, l'alinéa 4 de l'article 1 : le Maire est chargé par délégation du conseil municipal, article L2122-22 du CGCT, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : à l'unanimité**

- de retenir comme programme pour la restructuration et réhabilitation de l'ancien bar en restaurant et hébergement touristique :
  - le scénario n°2,
  - l'organigramme n°2 pour les aménagements extérieurs, impliquant une plus-value sur le coût du scénario 2

représentant un coût travaux estimé à 601 700 €HT soit un coût d'opération estimé à 822 759 €HT, tel que détaillé dans le tableau du coût d'opération faisant apparaître l'ensemble des prestations techniques et intellectuelles nécessaire à la réalisation de cette opération, et leur coût estimatif,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de conduite d'opération avec l'Agence des Territoires selon les termes de la convention présentée.
- d'engager cette opération sur la base d'un coût d'opération de 822 759 €HT,
- de valider le plan de financement présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers pour les demandes de subventions correspondantes,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

**2) Formation d'un groupement de commandes entre les Communes membre du groupement de commandes de Grand Châtellerault et la ville de Châtellerault pour un marché de fourniture portant sur la fourniture d'énergie stockable et autorisation de signature de ce marché.**

Le service commun développement durable propose aux communes participantes un groupement de commande pour la fourniture d'énergie stockable.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention entre la ville et l'ensemble des communes participantes. Après appel d'offres, un contrat de fourniture d'énergie stockable d'une durée de 3 ans, avec une année probatoire, sera établi au mois d'octobre prochain.

**VU** l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**VU** l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relatif aux groupements de commandes,

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**VU** l'article 3, alinéa II.3.3. des statuts de la Communauté d'Agglomération, relatif à la compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

**CONSIDERANT** qu'une consultation par appel d'offres ouvert pour procéder à l'attribution du contrat de fourniture d'énergie stockable,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide : à l'unanimité

- d'adhérer au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- d'autoriser le maire à signer la convention du groupement de commandes et toutes pièces relatives à ce dossier;
- d'approuver la désignation de la ville de Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes.

**3) Adhésion 2019 à la FDGDON**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la collectivité adhère chaque année à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles (FDGDON) de la Vienne et que le contrat est arrivé à échéance au 31/12/2018.

Il explique au Conseil que la FDGDON agit contre les organismes nuisibles, les espèces exotiques envahissantes et les dangers sanitaires qui portent atteinte à la santé des végétaux ou à la santé publique pour le département. Elle propose aux collectivités ses services tels que la prévention, le conseil et l'information, et également, la destruction des nids de frelons asiatiques.

Le coût annuel de l'adhésion, lié au nombre d'habitants est de 120€ de 1001 à 2000 habitants (pour 2019). Les cotisations d'adhésions annuelles peuvent évoluer sur décision du conseil d'administration. Elles sont distinctes des prestations individuelles qui peuvent être réalisées. Cette adhésion permet également au particulier résidant dans la commune adhérente, demandant l'intervention de la FDGDON 86, de bénéficier du tarif forfaitaire pour la destruction des nids de frelons.

L'adhésion vaut pour une année civile.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'adhésion de la Commune à la FDGDON de la Vienne pour l'année 2019
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**4) Avenant n°1 à la convention relative à l'éclairage extérieur des espaces loisirs et sportifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 29/09/2016 relative à la signature de la convention concernant l'éclairage des espaces de loisirs et sportifs et de l'annexe 1. Cette convention prend fin en 2020. La commune avait retenu l'offre de base, article 2-1 ainsi que l'option complémentaire "A", article 2-2.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de modifier ce choix et souscrire uniquement à l'offre de base.

Il présente au Conseil l'offre de base.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de souscrire à l'offre de base à compter du 1er janvier 2019
- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'éclairage extérieur des espaces loisirs et sportifs

#### **5) Approbation du contrat de maintenance et assistance informatique avec la Sté MLI**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat de maintenance et assistance informatique avec la Sté MLI.

Le contrat comprend la maintenance pour les 2 ordinateurs du siège de la Mairie, les 3 ordinateurs de la Mairie Annexe, le serveur et la sauvegarde à distance.

Le coût total du contrat est de 1.665 € HT pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de contrat de maintenance et assistance informatique avec la Sté MLI à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

#### **Compte-rendu des Commissions et Délégués**

##### -Commission Finances : préparation du budget de fonctionnement 2019

La commission finances présente au conseil municipal les premiers résultats du budget de fonctionnement 2018 en attendant la clôture du budget :

- total dépenses = 1 107 287 €
- total recettes = 1 433 045 €
- soit un excédent 2018 = 325 758 €
  
- report 2017 = 636 491 €
- résultat cumulé 2018 = 962 249 €

Présentation du budget prévisionnel de fonctionnement 2019 équilibré à 1 355 320 €.

##### -Commission PLU

La réunion publique s'est tenue le 17 janvier dernier. Bilan : peu d'habitants présents. Projet bien présenté par le cabinet.

Organisation d'une conférence téléphonique le 20/02/2019 avec le cabinet pour affiner les données et échanger sur le projet. La commission prévoit de se réunir le 13/02 avant cette conférence.

##### -Commission Cadre de vie

Les chiffrages sont en cours, ils seront présentés en commission avant le vote du budget prévisionnel d'investissement 2019.

Dossier des villes et villages fleuris : le territoire de Senillé entre à présent dans ce réseau grâce à l'obtention d'une fleur. M. JACQUEMIN présente au conseil le compte rendu du jury.

Prochain passage du jury en 2021.

##### -Commission Jeunesse

A l'occasion du marché de Noël 2018, Amélie RABEAU, actuellement en contrat service civique avec l'association La Récré a organisé une animation.

Projet « ados » : une rencontre est prévue le 28 février prochain.

##### -Commission communication

Actuellement la commission travaille sur le choix des articles pour le prochain bulletin municipal fin mars.

La commission présente au conseil un devis de la Sté GRAPHICOM concernant la création d'un nouveau plan communal. Le conseil accepte la création de ce plan et autorise la commission à faire les démarches nécessaires et le Maire à signer le devis.

Le conseil municipal décide de mettre à disposition gratuitement les salles de Vaudreching et de l'Etoile à destination des organismes extérieurs. Revoir les règlements intérieurs.

##### -CAGC

Tourisme : Le service Tourisme a donc retenu 2 circuits de chemins de randonnées sur les 3 circuits proposés. Pour information le nombre de touristes a augmenté en 2018.

#### **Informations et questions diverses**

-Plan Mercredi : la commune de Senillé Saint Sauveur était invitée le 23 janvier dernier au Rectorat pour présenter son plan mercredi parmi les 12 communes retenues.

-Réunion publique avec la Sté ORANGE concernant la fibre optique : le 5 mars 2019 à 18h00 à la salle du Berry. Un conseiller clientèle ORANGE s'est présenté à la Mairie annexe pour informer de sa démarche auprès des foyers prêts à être raccordés à la fibre.

-Marché à groupement de commande avec le Grand Châtellerault relatif à la voirie : projet en cours afin de clôturer ce marché plus tôt que prévu, soit en août 2019 et de le relancer en septembre 2019 pour éviter ces démarches en 2020, année d'élections municipales.

-Question : Circulation dangereuse Rue des Communeaux (territoire de Senillé), quel aménagement est-il possible d'envisager ?

-Distribution des sacs jaunes - atelier municipal de chaque territoire :

-territoire de Senillé : -vendredi 1er après-midi et samedi 2 février au matin

-territoire de St-Sauveur : - vendredi 8 l'après-midi et samedi 9 février au matin

La commission cadre de vie se réunira le 07/02/2019 à 18h30 à la mairie annexe.

### **Prochain Conseil Municipal le 28/02/2019 à 20h00**

BARON Christian	CHARBONNIER Alain	DAVAILLES Jean-Noël	DHUMAUX Sylvie
DOUADY Ghislaine	ETIENNE Jean-Claude	FAVARD Marylène	FONTAINE Isabelle
GAILLARD Alain	GOUY Béatrice	GUILLY Jean	GUYONNET Géraldine
HENNEQUIN Jean-Claude	JACQUEMIN Michel	LEFORT Alain	MARTIN Dominique
MEHL Bruno	METAIS Jacky	PEROCHON Gérard	PROUST Alain
REGNOULT Stéphanie	RENAULT Jean-Pierre	RIVEREAU Dimitri	SUSSET Catherine
TRANCHAND Nathalie	VOLLEAU Sophie		